

RÉUNIONS CONSEIL MUNICIPAL

- 18 octobre 2016
- 15 novembre 2016
- 15 décembre 2016
- 7 février 2017
- 16 février 2017
- 28 février 2017
- 28 mars 2017
- 9 mai 2017

INFOS PRATIQUES

- Horaires d'été secrétariat mairie
- Vacances scolaires 2017/2018
- État-civil 2017
- Recherche agents recenseurs
- Enquête "Se déplacer au quotidien"
- Lutte contre frelons asiatiques
- Recensement militaire
- Médiathèque recherche bénévoles
- Et si on sortait
- Les Classes 7
- Festival "Théâtre au Village"
- 10 ans de l'accueil de loisirs

HORAIRES D'ÉTÉ 2017 SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Jour	3 juillet - 30 juillet	1er août - 28 août
Lundi	9h à 12h	
Mardi	9h à 12h - 14h à 17h00	9h à 12h - 14h à 17h00
Mercredi		9h à 12h
Jeudi	9h à 12h	9h à 12h
Vendredi	9h à 12h - 14h à 17h00	9h à 12h - 14h à 17h00
Samedi*	9h à 12h	9h à 12h
*La mairie sera fermée les samedis 15 et 29 juillet 2017		



CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2017/2018

Rentrée scolaire	Lundi 4 septembre 2017
Vacances de la Toussaint	Samedi 21 octobre 2017 - Dimanche 5 novembre 2017
Vacances de Noël	Samedi 23 décembre 2017 - Dimanche 7 janvier 2018
Vacances d'hiver	Samedi 24 février 2018 - Dimanche 11 mars 2018
Vacances de Printemps	Samedi 21 avril 2018 - Dimanche 6 mai 2018
Vacances d'été	Samedi 7 juillet 2018

État-civil 2017

20 janvier
4 février
8 février
2 mars
17 mars
31 mars
5 avril
16 avril
17 avril
4 mai
23 juin

Yana **PRIZÉ**
Eliott **BRISON**
Clémence **MANOURY**
Mila **LECHAUX**
Léna **REPESSÉ**
Wladek **KOSTUR DOUAGLIN**
Jeanne **MEREL**
Margaux **GOUDAL**
Kiara **LESAGE**
Rose **GOBBÉ**
Jean-Baptiste **PITOIS**

DÉCÈS

13 février
23 février
27 février
23 mai
26 mai
18 juin

Jean-Louis **DUPONT**, 69 ans
Maurice **BATTAIS**, 69 ans
Maria **PIROIS** Vve **COUENNAULT**, 91 ans
Sylvie **DUARTE**, 59 ans
Gwenaél **SALAÜN**, 41 ans
Roger **RUFFAULT**, 80 ans

MARIAGE

3 juin
24 juin

Thibault **FOUILLÉ** & Marine **HAVARD**
Julien **DÉNOS** & Guenola **ROBIN**



RECHERCHE 4 AGENTS RECENSEURS

Le prochain recensement de la population s'effectuera du **18 janvier au 17 février 2018**.

La Commune de Gosné recherche **4 agents** pour effectuer cette mission.

Pour postuler, envoyez Curriculum-vitaë et lettre de motivation à Mme le Maire de Gosné.

RÉUNION 18 OCTOBRE 2016

Étaient présents : MM Lepannetier Ruffault, Gestin, Dupire, Havard, Le Cuff, Morin, Chardin, Veillaux, Le Saout, Trémier, Lemonnier, Serra, Simon, David, Vergnaud, Chesnel, Sylvestre.

Étaient absents : Harel Oger (excusée) Landois (excusé).

Mme Sylvestre a été désignée secrétaire de séance.

Au préalable, Mme le Maire donne compte rendu de la réunion de la CDCI qui a eu lieu en préfecture le lundi 17 octobre 2016. En effet les membres de la Commission Départementale de coopération intercommunale (CDCI) ont voté à une très large majorité pour la carte présentée par le préfet du nouveau redécoupage des intercommunalités.

Au 1er janvier 2017, Gosné comme St Aubin du Cormier, Mézières sur Couesnon et Livré sur Changeon rejoindront la future Communauté de Communes « Liffré-Cormier Communauté ».

CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE

EXTENSION 2AUE ET CHOIX DÉNOMINATION

Mme le Maire, suite à l'acquisition de la parcelle ZP 120 et vu l'état d'avancement des études sur le secteur, propose aux élus la création d'un nouveau budget annexe. Elle demande également au Conseil Municipal de dénommer ce lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de nommer ce nouvel espace à urbaniser : « Le Bocage »
- de créer un budget annexe dénommé Lotissement « Le Bocage ».

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à la signature des documents nécessaires à cette création.

Les inscriptions budgétaires seront votées lors de la prochaine séance.

RENOUVELLEMENT CONVENTION PRÉCAIRE ZP 120

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention précaire rédigée avec M. Allix concernant l'exploitation de la parcelle ZP 120 dans l'attente de la restitution de cette parcelle (études en cours) afin d'en assurer l'entretien jusqu'à la reprise par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable pour établir une convention à titre gracieux à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'à la reprise de la parcelle.

RENOUVELLEMENT CONVENTION SAUR CONTRÔLE DE CONFORMITÉ BRANCHEMENTS LORS D'UNE VENTE

Mme le Maire rappelle que, conformément à l'article 1331-4 du Code de la santé publique, les branchements au réseau public d'assainissement doivent être maintenus en bon état de fonctionnement par les propriétaires. La Commune en contrôle la qualité d'exécution et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement. Pour ce faire, il a été rendu obligatoire en 2012 de procéder à un contrôle de conformité à l'occasion de chaque vente d'un bien immobilier situé en zone d'assainissement collectif. Les résultats de ce contrôle sont communiqués à l'acquéreur et à la Commune qui peut imposer des travaux de mise en conformité. Cette action permet de réduire les rejets d'eaux usées en milieu naturel ainsi que les entrées d'eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées. Le fonctionnement de la station d'épuration en est amélioré en

diminuant la variabilité des volumes à traiter et la dilution des effluents par temps de pluie.

La convention passée en 2012 avec la Saur, titulaire du contrat d'affermage, avait été conclue pour une période de 2 ans, renouvelée en 2014 également pour 2 ans. Il convient donc de la renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de renouveler la mission de contrôle à la société titulaire du contrat d'affermage de l'assainissement collectif qui se chargera de procéder au recouvrement suivant la convention à savoir 129 € pour la cession immobilière et 61 € pour le contre contrôle en cas de non-conformité.
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et notamment la convention avec la SAUR.
- Autorise Mme le Maire à demander à l'acheteur la mise en conformité de l'installation.

SERVICE PÉRISCOLAIRE

M. Dupire, adjoint aux affaires scolaires, informe les élus qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au fonctionnement du service périscolaire.

La salle du réfectoire est saturée lors du service du primaire. Il préconise de faire manger les CP avec le service de maternelle pour désengorger le service primaire et de mettre un personnel supplémentaire lors du service de maternelle (1h). Il informe que les écoles publique et privée ont été prévenues et qu'elles ont émis un avis favorable à cette proposition.

Il signale également qu'il serait nécessaire de renforcer la garderie du soir sur le temps de 16h30-17h30 (1h).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte ces propositions et autorise Mme le Maire à régler des heures complémentaires aux personnels en place.

M. Dupire expose également au Conseil Municipal les modalités d'utilisation de la nouvelle salle périscolaire entre les différents acteurs (Alsh, écoles, périscolaire, musique...). Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à la signature de conventions nécessaires aux différentes utilisations.

CONVENTION AVEC LIFFRÉ – TERRAIN DES SPORTS

M. Veillaux, Conseiller Municipal délégué aux sports, informe les élus de la nécessité de passer une nouvelle convention avec la Commune de Liffré afin de pouvoir utiliser le terrain des sports de Liffré en complément des terrains communaux de Gosné. Il informe que cette mise à disposition, sera facturée 55,30 € la séance pour la saison 2016/2017. Les entraînements se feront le jeudi pour la période du 17 novembre 2016 au 30 mars 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à signer une convention avec la mairie de Liffré pour le prêt du terrain stabilisé pour la saison 2016/2017 et s'engage à régler le montant de la location demandée par la Commune de Liffré.

TARIF 2017 – SALLE DES FÊTES

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le tarif de la salle des fêtes au 1^{er} janvier 2017 et rappelle les différentes options :

- TARIF A : Repas midi et soir + retour le lendemain
- TARIF B : Repas soir + retour le lendemain
- TARIF C : Repas midi et soir
- TARIF D : Repas midi ou soir
- TARIF E : Matinée ou soirée sans repas

TARIF F : Vin d'honneur ou Conférence

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de ne pas appliquer d'augmentation cette année. Le tarif est maintenu à :

OPTIONS	HORS COMMUNE	GOSNÉ
TARIF A – Repas midi et soir + retour le lendemain	661 €	387 €
TARIF B – Repas soir + retour le lendemain	560 €	329 €
TARIF C – Repas midi et soir	379 €	223 €
TARIF D – Repas midi ou soir	293 €	170 €
TARIF E – Matinée ou soirée sans repas	206 €	120 €
TARIF F – Vin d'honneur ou conférence	112 €	65 €

- Arrhes à hauteur de 50 € à la réservation. Ces arrhes seront conservées en cas de désistement abusif.

Un état des lieux est obligatoire avant et après chaque location par le service technique ou un élu.

Le Conseil Municipal fixe la caution à 300 €. Cette caution devra être remise lors du premier état des lieux, en même temps que la remise des clés. Elle sera constituée de 2 chèques, l'un de 200 € en cas de dégradations et l'autre de 100 € pour le ménage. Ces chèques seront restitués après le second état des lieux.

Le Conseil Municipal, décide également de la gratuité de la salle, une fois par an, quelle que soit la nature de l'activité menée, à toutes les associations Gosnéennes sauf à chacune des deux écoles qui bénéficieront de deux gratuités par an et au théâtre qui bénéficiera de quatre gratuités par an.

En ce qui concerne le théâtre, il est rappelé que l'association joue une fois gratuitement pour les personnes âgées d'une part et que d'autre part, elle prend en charge, tous les ans, la rénovation des décors (matériaux et travail). Elle sera également gratuite pour les actions « inter-associations », Gosné solidarité et pour le bal des classes.

En cas de non utilisation de la salle par une Association, il ne sera pas accordé de compensation.

Il est précisé que le tarif « Gosné » est appliqué uniquement aux personnes domiciliées sur la Commune ou ayant une résidence secondaire. La personne qui loue est la personne qui organise la festivité.

TARIF 2017 – SALLE ASSOCIATIVE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir à 59 € Le tarif pour un vin d'honneur dans la salle associative (location réservée aux habitants de la Commune).

Un bon de réservation, avec indication de la capacité, sera remis lors de la remise des clés.

TARIF SALLE ASSOCIATIVE – 31 DÉCEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir à 76 € le tarif pour la location de la salle associative le 31 décembre 2016, avec versement d'une caution de 200 €. Un état des lieux sera effectué avant et après la location. Le prix sera doublé en cas de retour le lendemain.

TARIF 2017 – PRESTATIONS DANS LE CIMETIÈRE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le tarif des prestations effectuées dans le cimetière communal pour l'année 2017. Il est rappelé que les travaux de fossoyage sont effectués par des entreprises spécialisées.

Cependant Mme le Maire précise que les employés municipaux participent au bon déroulement de la circulation et du stationnement ainsi qu'à la réception et à l'inhumation des corps à chaque enterrement, en fonction de leur

agrément qui leur a été accordé par la Sous-Préfecture (décret 1995 – agrément pour activité n°7 – fossoyage).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe pour 2017 le tarif ci-dessous qui sera facturé aux familles lors de l'intervention des services municipaux (tarif inchangé) :

- Mise en caveau ou en terre : 70 €
- Relevage exhumation : 70 €

TARIF 2017 – CONCESSION CIMETIÈRE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le tarif des concessions dans le cimetière communal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de modifier le temps des concessions en supprimant la concession pour 100 ans. Le tarif est ainsi fixé, à compter du 1^{er} janvier 2017 à :

Concession recevant les cercueils

- Concession de 30 ans : 90 €
- Concession de 50 ans : 150 €

Concession recevant les urnes

- Concession de 30 ans : 48 €
- Concession de 50 ans : 72 €

REMBOURSEMENT DE SINISTRE VOL MAISON DES SERVICES

Mme le Maire informe les élus du sinistre « vol » à la Maison des Services le 20 avril 2016 où des matériels informatique et de bureau avait été dérobés.

Un dossier d'assurance a été constitué et une première somme de 834,93 € a été versée. Une somme complémentaire de 332,76 € est à percevoir concernant le remplacement de la porte du bureau. Cette somme correspond à la facture de l'entreprise qui a procédé à la réparation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le remboursement de l'assurance Groupama.

SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ACHATS DE LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE

Mme le Maire informe que le Conseil Communautaire a réservé une enveloppe pour l'acquisition des livres, DVD et périodiques suivant la demande effectuée au printemps dernier. La dotation s'élève à 1 140 € soit 30% de l'acquisition souhaitée (3 800 € TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte ces fonds.

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

Mme le Maire propose aux élus de faire un point sur le diagnostic « assainissement » réalisé par le cabinet EF Études de St Germain sur Ille.

La Commission « assainissement » s'est réunie le 4 octobre dernier en présence de M. Batil de EF Études, de M. Jan du Conseil Départemental et de M. Rousseau de l'agence de l'eau.

Mme Vergnaud, membre de la Commission « assainissement » expose les différents points du rapport : L'analyse relève des dysfonctionnements sur le réseau d'assainissement ce qui induit des eaux parasites surchargeant la station d'épuration et empêchant son bon fonctionnement. Elle expose que ces eaux parasites arrivent soit des eaux de pluie, soit des nappes souterraines.

Ces dysfonctionnements ont été classés en fonction de leur gravité et répertoriés sous forme de tronçons sur la carte du réseau d'eaux usées.

Afin de corriger ces dysfonctionnements, la Commission propose d'affermir une nouvelle tranche auprès du cabinet EF Études afin qu'il réalise des prestations complémentaires :

- test à la fumée pour les entrées d'eau de pluie
- passage de caméras pour les entrées de nappes souterraines
- contrôle de branchements (en adéquation avec les 5 contrôles prévus dans le contrat d'affermage)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable à ces prestations complémentaires. Il demande également le passage de caméras sur le réseau le plus ancien sur la rue de l'Illet et la rue de la Futaie.

Le Conseil Municipal souhaite également enclencher le programme de déphosphotation. Il demande à Mme le Maire de lancer une consultation simple près de bureaux d'études pour ce dispositif.

(En ce qui concerne les tests à la fumée, une information sera faite au préalable près des administrés et près des sapeurs pompiers).

DIVERS

Terrain des sports – M. Veillaux fait part aux élus du vol au terrain des sports de 2 projecteurs et câblage, d'une brouette ainsi que d'une effraction dans les vestiaires en fin de semaine dernière. Il préconise également le changement de la main courante (qui n'est plus aux normes). Un enfant s'est blessé durement contre cette main courante. Concernant le stationnement, il réitère sa demande concernant le stationnement d'un camion.

Incivilités – Il est convenu de fait part à la gendarmerie des différentes incivilités survenues sur la Commune. ■

RÉUNION DU 15 NOVEMBRE 2016

Étaient présents : MM Lepannetier Ruffault, Gestin, Dupire, Havard, Morin, Le Cuff, Chardin, Veillaux, Le Saout, Trémier, Lemonnier, Serra, Simon, David, Vergnaud, Harel-Oger, Chesnel, Sylvestre, Gillet.

Était absent : néant

Mme Vergnaud a été désignée secrétaire de séance.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. Eric Landois, installé au Conseil Municipal depuis le 9 septembre 2014.

Suite à la démission de M. Landois, reçue le 4 novembre dernier, Mme le Maire, en vertu de l'article L 270 du code électoral, a convié au Conseil Municipal de ce jour, Mme Gillet Nadine, candidate venant juste après le dernier élu de la liste à laquelle appartenait l'élu démissionnaire. Il convient de procéder à l'installation de cet élu.

Mme le Maire procède à l'appel nominal. Mme Gillet Nadine, présente, est installée dans ses fonctions de Conseiller Municipal. Un nouveau tableau du Conseil Municipal est établi.

Conséquences sur les Commissions :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité intègre Mme Gillet Nadine dans les Commissions « Urbanisme » et « Environnement - Cadre de vie ».

PRÉSENTATION DE LA GENDARMERIE DE ST AUBIN DU CORMIER

Mme le Maire donne la parole au Major Sylvain Le Nicol, commandant la brigade de St Aubin du Cormier.

M. Le Nicol informe qu'il a pris ses fonctions en Aout 2016 et qu'il commande cette brigade en toute autonomie. En effet la Brigade de St Aubin du Cormier n'est plus rattachée à celles d'Antrain et de St Brice en Coglès depuis un an.

La Brigade de St Aubin fonctionne sur un réseau de 14 Communes : Du canton de St Aubin du Cormier à Sens de Bretagne. Elle se compose d'un effectif de 15 personnes dont 5 personnels féminin.

Outre ces moyens humains, M. Le Nicol présente aux élus les moyens dont il dispose en termes de locaux (bureaux, logements), de véhicules, de matériel.

Enfin il aborde toutes les compétences attribuées à la brigade (judiciaires, administratives, militaires) en expliquant leur mode de fonctionnement (organisation des services, partenariat avec les élus municipaux, objectifs) et rappelant que ces compétences s'articulent autour de la Sécurisation, la Prévention, la Répression.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation et prend acte du partenariat instauré entre la mairie et le commandant de brigade.

POINT SUR LE BUREAU DE POSTE

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de La Poste en date du 5 novembre dernier concernant l'activité du Bureau de Poste de Gosné. Elle rappelle que ce point avait été déjà abordé lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2014 et lors de la présentation faite par les services de la Poste le 20 janvier 2015. Il ressort de ce courrier les éléments suivants :

- Faible fréquentation du bureau de poste
- Horaires non adaptés qui ne seront pas élargis
- Réduction des ouvertures à envisager du fait de réorganisation du personnel du secteur de Liffré
- Travaux à faire sur le bâtiment du bureau de poste.

La plupart des opérations effectuées dans ce bureau pourraient l'être dans une Agence Postale Communale ou un Relais Poste Commerçant.

Mme Gestin, membre de la Commission mise en place pour le devenir de la Poste présente une synthèse des solutions à envisager avec les avantages et inconvénients des 3 solutions proposées :

- Maintien du bureau de Poste à raison de 14 heures par semaine
- Agence Postale Communale dans les locaux de la mairie sur les heures d'ouverture de la mairie
- Relais Poste Commerce dans un commerce local sur les heures d'ouverture du commerce retenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention, préconise d'orienter l'activité de la Poste vers un Relais Poste Commerce. Mme Gestin est chargée de collecter les souhaits des commerces locaux susceptibles d'être intéressés.

Mme Gestin informe que le commerce retenu s'engagera avec La Poste par convention, sur une durée de 3 ans. Il est rappelé également que le bureau de poste actuel est installé dans un bâtiment communal.

BUDGET PRIMITIF 2016 – LE BOCAGE DM SUR BUDGET COMMUNAL

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 18 octobre dernier, il a été créé un nouveau lotissement intitulé : lotissement « Le Bocage ». Ce lotissement a été immatriculé à l'Insee suivant notification en date du 8 novembre 2016. Il convient maintenant de voter les inscriptions budgétaires pour alimenter ce nouveau budget.

Mme le Maire informe les élus qu'il convient dans un premier temps de rapatrier les écritures passées sur le budget communal dans l'attente de la création de ce budget : acquisition du terrain, honoraires, prêt.

Le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, le budget primitif « Le Bocage » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- 186 510 € en section de fonctionnement
- 189 610 € en section d'investissement

Afin de régulariser les écritures et notamment rapatrier les écritures passées sur le budget principal, Le Conseil Municipal décide de prendre la décision modificative budgétaire suivante sur le budget communal :

Compte 27638 : + 75 610 € (Investissement Dépenses)

Compte 2111 : + 75 610 € (Investissement Recettes)

ACQUISITION PARCELLE COMMUNALE

Mme le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré, domicilié 2 rue du Calvaire, concernant l'accès à sa propriété. Celui-ci souhaite acquérir la parcelle AB 547 (propriété communale) jouxtant sa propriété. Ce courrier reçu fait suite à une doléance de la Commune qui lui a demandé de régulariser les limites de propriétés et de remettre en place les bornes initiales afin de ne pas empiéter sur le domaine public.

Mme le Maire, à partir d'un plan de situation présente cet accès qui se fait aujourd'hui de la rue du calvaire par une voie communale et qui rejoint la rue buissonnière desservant, à pied, la maison des services, le pôle médical et le groupe scolaire.

À défaut d'acquisition, cet administré demande à étudier un accès par un autre coté de la propriété, tout en laissant le sentier piétonnier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, est défavorable à la vente de ce chemin. En effet en aliénant le chemin objet de la parcelle AB 547, le passage piéton n'existerait plus.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à trouver une solution d'accès qui satisferait les deux parties. Pour ce faire le Conseil Municipal demande à Mme le Maire de s'aider du groupement du cabinet d'urbaniste « Massot, Ersilie », en charge des dossiers communaux actuels. En effet il semble important de dessiner la sortie de la parcelle en adéquation avec les usages de la maison des services, du groupe médical, du groupe scolaire et d'une éventuelle extension du pôle médical.

CHARTRE DES LITTORELLES

Mme le Maire propose aux élus de mettre à jour la charte de la Résidence « Les Littorelles ». Cette charte est proposée obligatoirement aux locataires des pavillons « Espacil » conformément aux accords passés avec le bailleur social.

Mme Gestin informe que la convention passée le 25 avril 2013 nécessite une actualisation. Elle donne lecture de la nouvelle convention proposée par l'animatrice en gérontologie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide cette convention.

Mme Gestin informe les élus qu'une convention concernant la maison des services sera proposée après avoir intégré la nouvelle intercommunalité.

REPAS DE CONVIVIALITÉ CONVENTION AVEC LES COMMUNES EXTÉRIEURES

Mme le Maire rappelle que suivant la délibération en date du 25 avril 2013, tous les jeudis à la maison des services, l'animatrice en gérontologie propose des repas de convivialité suivis d'une animation. Elle propose que les personnes âgées des Communes extérieures puissent participer à ces rencontres, sous réserve de disponibilité aux mêmes prix que les seniors de Gosné. Cependant les Communes de résidence participeraient à la différence entre le prix de revient et le prix facturé aux personnes âgées.

Le prix de revient a été estimé à 14 €, le prix de vente étant de 7.5 €, les Communes extérieures participeraient à hauteur de 6.50 € par repas consommé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les conventions avec les Communes concernées.

TARIF 2017 – SALLE MAISON DES SERVICES

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif de la location de la salle de la Maison des Services pour l'année 2017.

Mme Gestin propose de supprimer le tarif « adhérent » qui n'est plus approprié à ce jour. En effet, la charte de la maison des services sera à redéfinir après l'intégration à la nouvelle intercommunalité « Liffré-Cormier Communauté ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le tarif de la maison des services au 1^{er} janvier 2017 comme suit :

OPTIONS	HORS COMMUNE	GOSNÉ
TARIF A – Repas samedi midi	200 €	120 €
TARIF B – Repas dimanche midi ou jour férié le midi	200 €	120 €
TARIF C – Réception ou réception après office	120 €	80 €

AVENANT CONVENTION MISE À DISPOSITION LOCAUX ALSH

Mme le Maire rappelle que lors du conseil communautaire du 10 septembre 2015, la Communauté de Communes a procédé au renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux pour le fonctionnement des ALSH des Communes dotées d'un centre de loisirs.

Cependant, depuis le mois de juin 2016, l'ALSH de Gosné bénéficie de la mise à disposition d'une salle supplémentaire de 218 m² qui modifie l'article 3 : « locaux mis à disposition » de la convention initiale. Il convient d'émettre un avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer l'avenant modifiant l'article 3 de la convention de mise à disposition des locaux pour le fonctionnement de l'ALSH de Gosné.

RENOUVELLEMENT CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la convention établie avec le Conseil Départemental pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif.

La Commune de Gosné possède un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration de 1500 équivalents habitants fonctionnant par la technique de traitement biologique par boues activées. Les ouvrages sont exploités sous le régime d'affermage avec la SAUR.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur et des orientations du 10^{ème} programme de l'agence de l'eau Loire Bretagne, le Département propose aux collectivités éligibles

pour la période 2017-2020 une convention d'une durée de quatre années reconduisant les modalités actuelles.

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le Département met à disposition contre rémunération forfaitaire (au tarif annuel de 0,41€ par habitant DGF), un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours par an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal. L'objet de la mission est de tirer le meilleur parti des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique.

Au regard des articles L.3232-1-1 et les R 3232-1 à R 3232-1-4 du code général des collectivités territoriales et des critères de ruralité et de potentiel financier par habitant, établis par le décret n° 1868 du 26/12/2007, la Commune éligible bénéficiera de l'assistance technique départementale dérogatoire au code des marchés publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention s'y rapportant avec le Département et à régler le coût de cette assistance technique sur le budget de l'assainissement.

CONVENTION AVEC ST AUBIN DU CORMIER TERRAIN DES SPORTS

M. Veillaux, Conseiller Municipal délégué aux sports, informe les élus de la nécessité de passer une convention avec la Commune de St Aubin du Cormier afin de pouvoir utiliser le terrain des sports de St Aubin du Cormier en complément des terrains communaux de Gosné. Il informe que cette mise à disposition concerne le nouveau terrain synthétique de St Aubin du Cormier moyennant une participation annuelle de 150 € à verser à la Commune de St Aubin du Cormier.

Les entraînements se feront le mardi soir (ou autres si disponibilité) pour la période allant de novembre 2016 à avril 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition. Il s'engage à verser la participation demandée et autorise Mme le Maire à signer une convention avec la mairie de St Aubin du Cormier pour la saison 2016/2017.

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2015 SYNDICAT D'ÉNERGIE

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal, en application de l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2015 du Syndicat Départemental d'Énergie.

M. Havard présente les différents éléments du rapport ainsi que le rapport concernant la Commune de Gosné :

- Le patrimoine communal avec les différentes installations électriques
- Le bilan des interventions
- Les préconisations.

Le Conseil Municipal prend acte du dit rapport.

Le Conseil Municipal demande également la pose de la borne pour les véhicules électriques comme convenu avec le SDE et suivant les délibérations en date du 27 février 2014 et 10 mars 2015.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 SYNDICAT DE BASSIN VERSANT ILLE ET ILLET

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal, le rapport d'activités 2015 du Syndicat du Bassin versant de l'Ille et

l'Illet dont le but est d'informer les élus des actions menées par le syndicat pour améliorer la qualité de l'eau.

Mme Le Saout Hélène, déléguée, présente les actions menées en 2015 :

- Vie du syndicat avec les faits marquants
- Un nouveau contrat territorial pour la période 2015-2019
- Les actions du syndicat en 2015
- Travaux sur les cours d'eau
- Actions agricoles et bocage
- Sensibilisation, formation des collectivités, des particuliers, des scolaires
- Bilan financier 2015.

Le Conseil Municipal prend acte du dit rapport (pour plus d'infos : www.bvii.fr).

DIVERS

Breiz 5/5 – Mme Le Cuff présente un panneau « Breiz 5/5 » conçu suite à une démarche en faveur de la réunification de la Bretagne à 5 départements (cf. vœux exprimé lors d'une délibération en date du 26 janvier 2012). Ce panneau offert par la MAB (Musée Archipel Breton) sera installé sur le mur de la médiathèque municipale. ■

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2016

Étaient présents : MM Lepannetier Ruffault, Gestin, Dupire, Havard, Le Cuff, Morin, Chardin, David, Veillaux, Le Saout, Lemonnier, Simon, Vergnaud, Harel Oger, Chesnel, Gillet.

Étaient absents : M. Trémier (excusé), M. Serra (excusé) a donné procuration à Mme Gestin, Mme Sylvestre (excusée) a donné procuration à M. Chesnel.

Secrétaire de séance : M. Dupire

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA RÉVISION DU PLU

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la consultation suivant la commande groupée effectuée avec les Communes de St Aubin du Cormier et Mézières sur Couesnon afin de retenir un cabinet d'études qui sera chargé de la révision générale du PLU.

Mme le Maire présente les différentes étapes de l'analyse des offres :

- 8 novembre 2016 : analyse des offres
- 15 novembre 2016 : audition des candidats sélectionnés
- 24 novembre 2016 : sélection des candidats retenus

À la suite de ces analyses et auditions, sur proposition de la Commission des marchés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché au Groupement « l'Atelier d'Ys » qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse.
- Le montant de cette offre s'élève à 27 612,50 € HT soit 33 135 € TTC pour la Commune de Gosné.
- Autorise Mme le Maire à la signature du marché avec ce groupement.

APPROBATION MODIFICATION N°1 PLU

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une procédure de modification du plan local d'urbanisme de la Commune a été engagée afin de permettre l'ouverture à l'urbanisation pour partie d'une zone 2AU par création d'un sous zonage 1AUem, la modification du règlement littéral 1AUE par l'ajout de dispositions spécifiques visant le secteur 1AUem, la modification des règles de hauteur et de stationnement à l'article 1AUE10. Cette modification vise également des adaptations mineures du règlement littéral

en ce qui concerne les règles de hauteurs relatives en zones UC et UE, ainsi que les matériaux utilisés et le dimensionnement des places de stationnement.

L'enquête publique s'est déroulée du 24 octobre au 23 novembre 2016.

Mme le Maire résume les principales observations et avis émis par les services associés et la population ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur et propose au Conseil Municipal de procéder à l'approbation du projet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2016

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-36 et suivants et R 153-20 à R153-22 ;

Vu l'arrêté Municipal en date du 29 septembre 2016 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan local d'Urbanisme

Vu le dossier soumis à l'enquête

Vu les avis favorables formulés par les personnes publiques associées

Vu les observations effectuées durant l'enquête

Vu l'avis favorable et les conclusions du commissaire enquêteur

Considérant que le projet de modification du Plan local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal peut être approuvé après prise en compte de la remarque suivante :

L'orientation d'aménagement sera complétée de la manière suivante : l'objectif de densité nette moyenne pour l'ensemble du secteur devra tendre vers 20 logements à l'hectare,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver le dossier de modification n° 1 du PLU amendé pour tenir compte de la remarque concernant la densité du Plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- La densité de 15 logements/hectare indiquée dans le projet d'Orientation d'Aménagement est une densité brute. Cette dernière prend en compte l'état paysager du terrain qu'il est souhaité conserver à l'intérieur du périmètre de projet. S'appuyant sur la méthode de calcul de la densité nette en vigueur, notamment par les dispositions actuelles du SCoT de Rennes, l'OA sera amendée de cette manière « l'objectif de densité nette moyenne pour l'ensemble du secteur devra tendre vers 20 logements/hectare minimum ».
- De préciser que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-20 à R153-22 du code de l'urbanisme :
 - D'un affichage en mairie durant 1 mois
 - D'une mention dans un journal agréé pour les annonces légales et diffusé dans le département.
- De préciser que conformément à l'article R 153-21 du code de l'Urbanisme, le dossier de Plan local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie de Gosné aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture.
- De préciser que la présente délibération sera exécutoire après transmission à M. le Préfet et accomplissement des mesures de publicité précitées.
- Transmet la présente délibération et la modification approuvée au service instructeur de Liffré-Cormier Communauté.

APPROBATION MODIFICATION N°2 DU PLU

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une procédure de modification du plan local d'urbanisme de la Commune a été engagée afin de :

- Permettre une disposition de protection de la « polarité commerce - service » du centre bourg.

L'enquête publique s'est déroulée du 24 octobre au 23 novembre 2016.

Mme le Maire résume les principales observations et avis émis par les services associés et la population ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur et propose au Conseil Municipal de procéder à l'approbation du projet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-36 et suivants et R 153-20 à R153-22 ;

Vu l'arrêté Municipal en date du 29 septembre 2016 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°2 du Plan local d'Urbanisme

Vu le dossier soumis à l'enquête

Vu l'absence d'avis formulés par les personnes publiques associées

Vu l'observation effectuée durant l'enquête

Vu l'avis favorable et les conclusions du commissaire enquêteur

Considérant que le projet de modification du Plan local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal peut être approuvé sans prise en compte de remarques.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité décide

- D'approuver le dossier de modification n° 2 du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération
- De préciser que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-20 à R153-22 du code de l'urbanisme :
 - D'un affichage en mairie durant 1 mois
 - D'une mention dans un journal agréé pour les annonces légales et diffusé dans le département
- De préciser que conformément à l'article R 153-21 du code de l'Urbanisme, le dossier de Plan local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie de Gosné aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture.
- De préciser que la présente délibération sera exécutoire après transmission à M le Préfet et accomplissement des mesures de publicité précitées.
- Transmet la présente délibération et la modification approuvée au service instructeur de Liffré-Cormier Communauté.

Le Conseil Municipal se laisse toutefois la possibilité, lors de la révision du PLU, de revoir les dispositions relatives aux annexes des commerces suivant la remarque formulée par le commissaire enquêteur afin de permettre l'évolution de l'interdiction de changement de destination pour les annexes en cas de changement d'activités commerciales ou de services et ne nécessitant pas la proximité des locaux annexes.

AVIS SUR PROJET MODIFICATION LIMITES TERRITORIALES

Mme le Maire expose que par circulaire en date du 16 février 2016 du ministère de l'intérieur, le ministre de l'intérieur a invité les préfets de département à proposer une redéfinition du périmètre des arrondissements notamment au regard de la nouvelle cartographie de l'intercommunalité.

Les réflexions menées dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale validé en

Commission départementale en date du 8 février et 17 octobre 2016 conduisent à envisager dans un souci de cohérence une évolution des limites des quatre arrondissements de l'Ille et Vilaine.

Ces modifications sont décidées par le représentant de l'état dans la région après consultation du Conseil départemental et dans une volonté de transparence et de concertation proposé pour avis aux Communes.

Mme le Maire informe que les 3 Communes de St Aubin du Cormier, Gosné et Mézières sur Couesnon rejoindront l'arrondissement de Rennes.

Le Conseil Municipal de Gosné prend acte des modifications énoncées par la Préfecture.

ÉLECTION DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ

Mme le Maire informe les élus que l'extension du périmètre du Pays de Liffré entraîne obligatoirement une nouvelle répartition des sièges attribués aux Communes membres de la Communauté après son extension. Pour ce faire, les Communes membres ont convenu d'un accord local sur la répartition des sièges dans les conditions de l'article L. 5211-6-1 du CGCT.

Cet accord local fait état d'un Conseil de Communauté composé de 37 Conseillers (cf. Conseil Municipal du 12 juillet 2016). A Gosné le nombre de Conseillers Communautaires est de 3 délégués. Il convient de procéder à leur élection dans les conditions suivantes :

Les Conseillers Communautaires qui occuperont l'ensemble des sièges désormais attribués à la Commune au sein du Conseil Communautaire, au scrutin de liste à un tour et uniquement parmi les Conseillers Communautaires précédemment élus.

1 seule liste est déposée, liste « 1 » de Mme LEPANNETIER RUFFAULT composée de Véronique LEPANNETIER RUFFAULT, David VEILLAX, Daniel CHESNEL.

Avec l'accord unanime de l'assemblée, l'élection se fait à main levée.

- Nombre de votants : 18
- Suffrages exprimés : 17 (1 abstention)
- La liste « 1 » obtient : 17 voix

Quotient électoral : (suffrages exprimés) 17 : 3 = 5.66

Liste « 1 » : 17 voix : 17 : 5.66 = 3.00 soit 3 sièges

Sont déclarés élus pour siéger à l'assemblée Communautaire de Liffré-Cormier Communauté :

- Mme Véronique LEPANNETIER RUFFAULT
- M. David VEILLAX
- M. Daniel CHESNEL

CONVENTION MISE À DISPOSITION TABLETTES NUMÉRIQUES

Mme le Maire informe qu'en octobre 2014, la Communauté de Communes du Pays de Liffré, « Liffré-Cormier Communauté » à compter du 1^{er} janvier 2017, a mis à disposition, à titre gratuit, une tablette numérique auprès de chaque élu(e) ainsi que de chacune des Communes membres.

La mise en place de cet outil doit permettre de mettre en œuvre le développement durable à l'échelle de la Communauté des Communes et de renforcer la position éco-responsable des élus.

En effet, la dotation de cet outil permet de généraliser la dématérialisation des documents des réunions de travail, de Commissions thématiques et en premier lieu des

convocations et notes de synthèse des réunions de Conseil, ce qui limitera les impressions papier et diminuera les charges à caractère général et les charges de personnel affectées à ces tâches de rephotographie.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale « SDCI » le Préfet de la Région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine a publié, le 14 novembre 2016, l'arrêté définitif de périmètre portant élargissement de la Communauté de Communes du Pays de Liffré aux Communes de Gosné, Livré-sur-Changeon, Mézières-sur-Couesnon et Saint-Aubin-du-Cormier à compter du 1^{er} janvier 2017. Ainsi, compte tenu que la Commune de Gosné fera partie de Liffré-Cormier Communauté à compter du 1^{er} janvier 2017, l'EPCI mettra à disposition des tablettes numériques auprès des élus municipaux qui le souhaitent et de la Commune.

Afin de définir les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes met à disposition d'un bénéficiaire ainsi que des Communes membres une tablette numérique, deux conventions ont été établies et jointes en annexe à la présente Délibération.

Au regard de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition des élus de tablettes numériques telle que jointe en annexe de la présente délibération.
- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition des Communes de tablettes numériques telle que jointe en annexe de la présente délibération.
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer la convention de la mise à disposition de la Commune d'une tablette numérique.

CHOIX DU POINT RELAIS-POSTE COMMERCE

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 15 novembre sur le devenir du bureau de Poste de Gosné. Lors de cette séance le Conseil Municipal, vu la réduction des horaires d'ouverture du bureau de poste et la demande de fermeture du bureau de poste par les services de la poste, a fait le choix du Point Relais Poste Commerce afin de maintenir l'accès à ce service.

Le Conseil Municipal doit se positionner sur le choix du commerce qui recevra les services de La Poste.

Mme Gustin informe les élus de la démarche effectuée près des commerçants. Deux d'entre eux sont intéressés par ce point Relais : Le Central Bar et l'Épicerie de Catherine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de retenir (avec 1 abstention) « L'Épicerie de Catherine » pour accueillir le « Relais Poste Commerce ».

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – DETR 2017

Mme le Maire donne connaissance aux élus de la circulaire de la préfecture concernant les programmes pouvant être financés par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Les dossiers sont à déposer pour le 31 janvier 2017.

À la lecture de la circulaire, le programme d'aménagement du traitement des abords de La Margerie pourrait s'inscrire dans les programmes subventionnés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le programme présenté et décide de solliciter une subvention de 120 000 € au titre de la DETR 2017 pour le traitement des abords de « La Margerie » suivant le plan de financement annexé (Subvention de 120 000 € pour un montant de travaux plafonnés à 300 000 €).

RECETTE DES AMENDES DE POLICE PROGRAMME 2017

Mme le Maire donne lecture de la circulaire annuelle du Conseil Général concernant la répartition des recettes des amendes de police. Dotation 2016 – Programme 2017.

Ces subventions sont accordées pour les opérations suivantes :

- Aires d'arrêt de bus en agglomération et voies communales hors agglomération
- Plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération
- Parc de stationnement en dehors des voies de circulation
- Feux de signalisation tricolores aux carrefours
- Signalisation des passages piétons, hors renouvellement
- Aménagements de sécurité sur voirie
- Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation
- Pistes cyclables protégées le long des voies de circulation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire les opérations suivantes :

- Passage piéton ou plateau piéton près de l'école (création)
- Aménagement sentier près de l'école
- Nouveau radar pédagogique.

REMBOURSEMENT FRAIS CELLULE ORTHOPHONISTE

Mme le Maire rappelle que suivant délibération en date du 12 septembre 2016, il a été décidé de mettre à disposition à Mme Salaün Marie-Laure, orthophoniste, une cellule, dans l'ancienne cantine, au 1 rue de l'Illet. Mme Salaün a avancé des frais concernant l'éclairage de cette cellule. Il convient de lui rembourser ces frais d'un montant de 69,80 €.

Au vu de la facture réglée, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à procéder au remboursement de 69,80 € à Mme Salaün, orthophoniste.

ÉCRITURES DE FIN D'ANNÉE

STOCK LOTISSEMENT ET DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à prendre les décisions modificatives budgétaires nécessaires relatives aux différents budgets au vu des états fournis par le receveur Municipal.

DIVERS

Environnement – Début janvier, la Commission environnement est chargée d'étudier la demande reçue du Syndicat du Bassin Versant Ille et Illet concernant la signature d'une Charte d'entretien des espaces des collectivités.

Élections 2017 – Mme le Maire rappelle aux élus la nécessaire disponibilité de chacun pour l'organisation des élections présidentielles et législatives de 2017.

Dissolution Com Onze – Mme le Maire informe l'assemblée qu'afin de permettre la dissolution de la Com Onze, cette dernière doit être actée par l'ensemble des Conseils municipaux des 11 Communes. Les discussions sont en cours et en cas d'accord financier des 2 parties, une réunion de Conseil pourra être programmée avant le 31 décembre 2016.

Tir à proximité des habitations – Suite à des plaintes concernant des tirs de chasseurs à proximité des habitations, Mme le Maire informe le Conseil Municipal que

la personne à solliciter dans ce cas précis est le président de la Fédération de chasse.■

RÉUNION DU 7 FÉVRIER 2017

Étaient présents : MM Lepannetier Ruffault, Dupire, Havard, Morin, Le Cuff, Chardin, Le Saout, Trémier, Lemonnier, Serra, Simon, David, Vergnaud, Chesnel, Sylvestre, Gillet.

Étaient absents : M. Veillaux (excusé) a donné procuration à M. Havard, Mme Gestin (excusée) a donné procuration à Mme Lepannetier Ruffault, Mme Harel Oger (excusée).

Mme Le Saout a été désignée secrétaire de séance.

VALIDATION ESQUISSE LOTISSEMENT « LE BOCAGE »

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de débattre sur le projet préparé par le Cabinet d'architecture « Massot, Ersilie, Serviad » concernant l'aménagement du lotissement « Le Bocage ». Elle précise que ce dossier a été préparé en amont avec la Sem, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, les adjoints et la commission « Urbanisme ».

M. Bossennec et Mme Cadic, Assistants à Maîtrise d'Ouvrage, présentent les objectifs et les orientations validés par les différentes commissions, en rappelant le rattachement de la parcelle au secteur 1AU suivant la modification n° 1 du PLU et en précisant notamment les raccordements aux différents secteurs urbanisés. Cette présentation et l'accès au lotissement « Le Bocage » s'articulent également avec l'aménagement de la rue et le carrefour de Villeneuve jusqu'à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le schéma APS (avant-projet Sommaire) présenté en soulignant son attachement au stationnement des véhicules. L'esquisse sera présentée aux riverains dans la continuité de la réunion du 2 juin 2016.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à continuer l'étude pour aboutir au projet définitif (APD), à déposer un permis d'aménager et à lancer un appel d'offres pour la viabilisation de ce lotissement. Il autorise également Mme le Maire à signer différents documents avec les concessionnaires intervenants dans la viabilisation de ce lotissement.

MISSION COMPLÉMENTAIRE – LA MARGERIE – RD 102

Mme le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de procéder à la troisième tranche de travaux de La Margerie qui consiste aux travaux d'aménagement des abords, des stationnements et de la circulation pour accéder à la zone de loisirs.

Après échange avec le service départemental, gestionnaire de voirie, les aménagements pour faire ralentir la vitesse doivent être étendus à l'ensemble de la route de Mézières, classée RD 102, du carrefour rue du stade jusqu'à la Place de l'église. Aussi, elle propose de passer une mission complémentaire avec la Sem et le cabinet retenu pour le traitement des abords (Serviad) pour intégrer cette problématique (ralentissement des voitures, sécurisation des usagers à l'entrée de l'agglomération). Elle présente une mission complémentaire chiffrée de Serviad pour 2 850 € HT et de la Sem pour 1 500 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition et autorise Mme le Maire à la signature de ces missions.

Le Conseil Municipal, sollicite, en outre les subventions liées à ces travaux au titre de la sécurité (Programme DETR 2017).

MODIFICATION PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES LOT 20 – ZAC DE LA MÉLIANTE

Mme le Maire, expose au Conseil Municipal que l'insertion sur le lot 20 de la ZAC de la Méliante pose problème du fait de la configuration en lot d'angle, l'alignement obligatoire en façade et la construction en mitoyenneté avec le lot 19 déjà bâti.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la modification du Cahier des recommandations et prescriptions architecturales et paysagères du lot 20, ZAC de la Méliante. Pour faciliter l'aménagement et l'insertion du bâti sur le lot, l'alignement obligatoire en façade sur rue est supprimé. L'alignement en mitoyenneté est maintenu.

VENTE PARCELLE À UN RIVERAIN – LA MARGERIE

Mme le Maire présente la demande de M. Houdusse, propriétaire jouxtant la parcelle communale « La Margerie ». M. Houdusse souhaiterait acquérir une petite partie de la parcelle communale, le long de son terrain, pour l'intégrer à son foncier et l'entretenir.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des lieux, après en avoir délibéré, et à l'unanimité est favorable à la vente de cette partie de parcelle d'une superficie de 108 m². Il fixe le prix de la vente à 10 € le m², tous les frais étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à la signature de l'acte de vente, ou à défaut Mme Gestin, adjointe.

RÉSULTAT CONSULTATION

INVENTAIRE ZONES HUMIDES ET COURS D'EAU

Mme le Maire rappelle la délibération du 13 juin 2016 par laquelle il avait été décidé de ne pas poursuivre l'inventaire des zones humides commencé par le syndicat du bassin versant Ille et Illet et d'engager une consultation avec la Commune de Gosné en tant que maître d'ouvrage.

La consultation a été effectuée le 28 novembre 2016 et les plis ont été analysés le 27 janvier 2017 par la commission agricole élargie à des représentants des agriculteurs.

La commission ainsi formée, après avoir analysé et donné une note sur les critères (méthodologie et note), propose au Conseil Municipal de retenir le Cabinet DM Eau de Janzé. Le montant de leur offre s'élève à 6 400 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de retenir ce cabinet et autorise Mme le Maire à signer la mission.

OPPOSITION TRANSFERT COMPÉTENCE PLU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ

Vu l'article 136 de la loi ALUR transcrite pour partie dans le code général des collectivités territoriales (L 5214-16) ;

Vu le vœu émis lors de la réunion du 6 juin 2016, associant les élus membres du bureau de la Communauté de Communes du Pays de Liffré, les Maires des 9 Communes et quelques adjoints, de reporter le transfert automatique de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté de Communes lorsque l'ensemble des PLU communaux en révision auront été approuvés ;

CONTEXTE

L'article 136 de la Loi ALUR fixe le principe d'un transfert automatique, le 27 mars 2017, de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » (Aménagement de l'espace d'intérêt communautaire) à la Communauté de Communes. Ce transfert n'a pas lieu si dans les trois mois précédant cette date, au moins 25 % des Communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

La compétence intercommunale « PLU » signifie que la Communauté de Communes est gestionnaire des PLU communaux ou du PLUi : elle porte les procédures nécessaires aux évolutions des PLU communaux (éventuellement terminer les procédures de révision générale en cours et procéder à leur modification) ou du PLUi (élaboration à partir du moment où un des PLU nécessite une révision même allégée et ses évolutions).

La démarche de révision concomitante des PLU, engagée par les 5 Communes de la CCPL en 2014, vise à aboutir à des PLU communaux cohérents approuvés avant le transfert de la compétence à la Communauté de Communes, laissant ainsi la gouvernance de ces documents aux Communes.

Le souhait des élus est de poursuivre cette méthode de travail avec l'élargissement à 9 Communes. Les 4 Communes nouvelles ont lancé la révision générale de leur PLU en 2016, qui doit d'aboutir d'ici la fin 2018. Aussi il paraît prématuré de procéder au transfert de la compétence « PLU » à l'intercommunalité dès mars 2017.

Le 6 juin 2016, les élus membres du bureau de la Communauté de Communes du Pays de Liffré, les Maires des 9 Communes et quelques adjoints ont ainsi émis le vœu commun d'empêcher le transfert automatique de la compétence « PLU » à la Communauté de Communes en demandant à l'ensemble des Communes membres de prendre une délibération affirmant cette opposition, et ce dans les délais impartis (entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté de Communes Liffré-Cormier Communauté.

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibérant sur les comptes administratifs 2016, établis par Mme le Maire et présentés par M. Serra, arrête les résultats définitifs résumés dans le tableau ci-dessous :

Commune	Fonctionnement : + 456 636,51 €
	→ affecté en investissement 2017
	Investissement : + 253 797,37 €
Logements Locatifs	Fonctionnement : + 76 095,77 €
	→ affecté en investissement 2017
	Investissement : + 36 415,77 €
Assainissement	Fonctionnement : + 71 556,06 €
	→ affecté en investissement 2017
	Investissement : + 431 903,03 €
Le Closel	Fonctionnement : + 79 138,93 €
	→ report en fonctionnement 2017
	Investissement : 0,00 €
Zac Méliante	Fonctionnement : + 259 220,71 €
	→ report en fonctionnement 2017
	Investissement : 0,00 €
Tournebride	Fonctionnement : + 20 557,55 €
	→ report en fonctionnement 2017
	Investissement : - 161 058,38 €
Le Bocage	Fonctionnement : - 145,58 €
	→ report en fonctionnement 2017
	Investissement : - 53 825,25 €

Comptes de gestion du receveur municipal

Le conseil municipal approuve également les comptes de gestion du receveur municipal (conformes aux résultats dressés par Mme le Maire.

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ PRÊT BUDGET ASSAINISSEMENT

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser un prêt du crédit agricole effectué en 2006 pour des travaux d'assainissement. Elle informe que cette proposition a été étudiée en commission « finances ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire décide, à l'unanimité, de rembourser le prêt près du crédit agricole d'Ille et Vilaine permettant un gain sur le montant des intérêts.

RENOUVELLEMENT THÉÂTRE AU VILLAGE

Mme Le Cuff Marie Hélène propose de renouveler l'opération « Théâtre au Village » pour l'été 2017. Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux mêmes conditions qu'en 2016. Elle rappelle la prestation : spectacle en après-midi pour les enfants, en soirée pour les adultes avec une animation de rue avec les commerçants. Le montant de cette prestation s'élève à 1 500 €. La date a été fixée au vendredi 25 août 2017. Les enfants qui seront au centre de loisirs seront conviés au spectacle de l'après midi.

POINT SUR VITESSE RADAR PÉDAGOGIQUE ZONE 30

M. Morin souhaite fait un point sur la vitesse près du Conseil Municipal. Il donne lecture du rapport du radar pédagogique installé en agglomération et note les points sensibles. Sur proposition de la commission voirie, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'extension de la zone 30 sur les voies sensibles (rue de l'Illet, de la futaie et de la lande d'Oué). Il autorise Mme le Maire à la prise d'arrêtés et la pose de panneaux.

DIVERS

Borne électrique pour les véhicules – M. Havard fait savoir qu'une borne électrique pour les véhicules a été installée sur le grand parking du centre ville de St Aubin du Cormier. Pour l'heure le programme sur Gosné n'est pas encore fixé. (Fonds de l'Ademe en attente).

Tablette et adresses mails – Une adresse mail avec gosne.fr est privilégiée pour les élus pour recevoir les documents émanant de la mairie et de la Communauté de Communes. Les envois « papier » seront progressivement bannis au profit du numérique.■

RÉUNION DU 16 FÉVRIER 2017

Étaient présents : MM Lepannetier Ruffault, Gestin, Dupire, Veillaux, Lemonnier, Simon, David, Vergnaud, Harel-Oger, Chesnel, Gillet.

Étaient absents : M. Trémier (excusé), Mme Le Saout (excusée), Mme Chardin (excusée), M. Serra (excusé) a donné procuration à M. David, M. Havard (excusé) a donné procuration à M. Veillaux, Mme Le Cuff (excusée) a donné procuration à Mme Lepannetier Ruffault, M. Morin (excusé) a donné procuration à Mme Gestin, Mme Sylvestre (excusée) a donné procuration à Mme Gillet.

M. David a été désigné secrétaire de séance.

SAISINE DU PRÉFET POUR TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ SALLE DE MUSCULATION

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, notamment les articles 33 et 35 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L.2121-11 et L.5211-25-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Liffré étendu aux Communes de Gosné, Livré

sur Changeon, Mézières sur Couesnon, et Saint-Aubin-du-Cormier ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier ;

Mme le Maire expose ce qui suit :

Si depuis l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016, le périmètre de la Communauté de Communes de Liffré-Cormier Communauté est stabilisé, il reste encore toutefois à finaliser la dissolution de la Communauté de Communes de Saint-Aubin-du-Cormier. En effet, la difficulté est aujourd'hui d'aboutir à une évaluation précise de l'actif et du passif pour permettre de réunir les conditions de dissolution ainsi que le transfert des équipements, et plus particulièrement la salle de musculation de Gosné.

Au cours d'une réunion, qui s'est tenue le mercredi 8 février avec Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, 9 des 11 Maires de la Com'Onze et les présidents de Fougères Agglomération et de Liffré-Cormier Communauté, il a été constaté qu'un accord relatif à la répartition entre l'actif et le passif de la Communauté de Communes était très difficile à obtenir dans le court terme.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-25-1 du CGCT, « *qu'en cas de retrait de la compétence transférée à un établissement public de coopération intercommunale, les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les Communes qui reprennent la compétence ou entre la Commune qui se retire de l'établissement public de coopération intercommunale et l'établissement.* (...) **À défaut d'accord entre l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et les conseils municipaux des Communes concernés, cette répartition est fixée par arrêté du ou des représentants de l'État dans le ou les départements concernés. Cet arrêté est pris dans un délai de six mois suivant la saisine du ou des représentants de l'État dans le ou les départements concernés par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou de l'une des Communes concernées.** »

Au regard de ces éléments et compte tenu des difficultés rencontrées dans le cadre de la dissolution de la Com'Onze, le Conseil Municipal est donc invité à solliciter Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine afin d'accélérer le transfert de la salle de musculation de Gosné, pour des raisons de bonne gestion.

Mme le Maire rappelle que la salle de musculation est propriété de la Communauté de Communes de St Aubin du Cormier suivant acte de copropriété du 29 août 2005. La salle de musculation représentant 7.05% de l'ensemble de l'équipement de la salle de sport.

Le Conseil Municipal, réunit ce jeudi 16 février 2017, est ainsi saisi afin de solliciter officiellement Monsieur le Préfet pour qu'il prenne toute mesure permettant de transférer rapidement la propriété de la « Salle de musculation de Gosné » en amont du travail qui sera réalisé sur l'actif et le passif de la Communauté avant sa dissolution.

En outre, lors de la dernière réunion avec Monsieur le Préfet, il a été convenu à l'unanimité que la meilleure solution pour finaliser la dissolution de la Com'Onze était de recourir à un liquidateur nommé par le préfet afin d'évaluer de manière neutre et dépassionnée les actifs et passifs, et donc les sommes à revenir éventuellement à chaque Commune. Monsieur le Préfet a annoncé qu'il nommerait un liquidateur chargé d'évaluer les passif et actif afin d'aboutir rapidement à la dissolution de la Com'Onze.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- de solliciter Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine afin qu'il prenne toute mesure permettant de débloquent la situation et de transférer rapidement à la Commune de Gosné la propriété de la salle de musculation,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout courrier et document y afférent.

FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL RÉSIDENTE DES PEUPLIERS

REMPLACEMENT DES PORTES D'ENTRÉE

Mme le Maire donne connaissance aux élus de la circulaire de la préfecture concernant les modalités de mise en œuvre des dispositions inscrites à l'article 141 de la loi de finances pour 2017 relatives au fonds de soutien à l'investissement local. Des programmes pouvant être financés sous forme d'appel à projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder à la rénovation des portes d'entrée à la Résidence des Peupliers et décide de solliciter le fonds de soutien à l'investissement local pour ce programme dans le cadre de la rénovation des logements communaux.

FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL RÉSIDENTE DES PEUPLIERS

RÉNOVATION THERMIQUE - ISOLATION EXTÉRIEURE

Mme le Maire donne connaissance aux élus de la circulaire de la préfecture concernant les modalités de mise en œuvre des dispositions inscrites à l'article 141 de la loi de finances pour 2017 relatives au fonds de soutien à l'investissement local. Des programmes pouvant être financés sous forme d'appel à projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de déposer un dossier concernant l'isolation thermique par l'extérieur des logements de la Résidence des Peupliers et décide de solliciter le fonds de soutien à l'investissement local pour ce programme dans le cadre de la rénovation thermique des logements communaux. ■

RÉUNION DU 28 FÉVRIER 2017

Étaient présents : MM Lepannetier Ruffault, Gestin, Dupire, Havard, Morin, Le Cuff, Chardin, Veillaux, Le Saout, Lemonnier, Serra, David, Vergnaud, Harel-Oger, Chesnel, Sylvestre, Gillet.

Étaient absents : MM Trémier (excusé), Simon (excusée)

M. David a été désigné secrétaire de séance.

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église conformément à la réglementation en vigueur et suivant le tarif qui sera publié en préfecture pour 2017. Cette indemnité sera versée au Prêtre de la Paroisse, responsable de l'église de Gosné.



SUBVENTION 2017 AUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions qui seront allouées aux associations. Sur proposition de la Commission « Vie associative », le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2017

Bénéficiaires	Adhérents	Subvention	Total en €
UNC AFN	40		55,00
Anciens Combattants	2		25,00
Pêcheurs Étang d'Oué	249		25,00
ACCA - Chasse	38		120,00
ACCA - Nuisibles			150,00
Club Bon Accueil	105	4,25	446,25
Atelier Travaux Manuels	10		50,00
Marche Les Gais Randonneurs	43		50,00
Musée Archipel Breton	78		50,00
Gosné solidarité	7		50,00
Gosné Chante	17		50,00
Union Sportive de Gosné	190	9,00	1 710,00
Gymnastique + subvention d'équilibre et conditionnée	116	9,00	1 044,00
Badminton	79	9,00	711,00
Tennis	55	9,00	495,00
Volley Ball	10	9,00	90,00
Couesnon Remise en Forme	113	9,00	1 017,00
Plénitude Yoga	23	9,00	207,00
Les Poupalaproue	4		50,00
Paroisse – participation chauffage			350,00
TOTAL DES SUBVENTIONS			7 445,25

***Subvention exceptionnelle Fit Gym**

Mme le Maire donne connaissance aux élus d'un courrier de l'association Fit Gym sollicitant une subvention exceptionnelle pour souci financier (demande examinée au préalable par la Commission « vie associative »).

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et voté, décide à l'unanimité de participer financièrement à titre exceptionnel sur l'exercice en cours. La subvention d'équilibre votée (par 9 voix à 700 € et 8 voix à 1 000 €) à hauteur de 700 € est conditionnée à ce que le déficit de l'ordre de 1 700 € soit pris en charge par les adhérents (augmentation des adhésions actions exceptionnelles). Il demande également l'établissement d'un budget prévisionnel d'équilibre pour 2018 sachant cette aide ne sera pas reconduite pour les années futures.

COÛT MOYEN DE L'ÉLÈVE ÉCOLE PUBLIQUE DE GOSNÉ

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le coût moyen de l'enfant fréquentant l'école publique de Gosné. M. Dupire présente le tableau préparé par la Commission scolaire faisant état des charges de fonctionnement de l'école. Le calcul a été effectué avec un lissage des dépenses et des effectifs sur 3 ans. (Référence compte administratif 2016, lissé sur les années 2014, 2015 et 2016). Il en ressort, au vu des charges que :

- Le coût moyen d'un enfant en maternelle revient à : 1060,79 €
- Le coût moyen d'un enfant en primaire revient à : 391,42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve ces montants.

PARTICIPATION MENSUELLE – OGE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le montant de la participation mensuelle à verser à l'organisme de gestion de l'école privée suivant le contrat d'association signé le 1^{er} septembre 2008.

Elle rappelle le coût moyen d'un élève public. Ce coût a été calculé par la Commission scolaire sur la base du compte administratif 2016, (lissé sur les années 2014/2015/2016). Ce coût s'élève à 1 060,79 € pour un enfant en maternelle et à 391,42 € pour un enfant en primaire.

Sur proposition de la Commission scolaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de verser une participation mensuelle de 5 326 € à compter du 1^{er} avril 2017.

Cette somme a été calculée sur la base de 100% du coût moyen de l'élève public et seulement sur les enfants domiciliés sur la commune :

- 1 060,79 € x 37 enfants en maternelle =
39 249,19 : 12 mois = 3 271 €
- 391,42 € x 63 enfants en primaire =
24 659,67 : 12 mois = 2 055 €

Soit un total mensuel de 5 326 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à procéder, mensuellement, à l'ordonnancement de cette participation.

BILAN DES SERVICES

M. Dupire donne lecture aux élus des bilans des services : cantine scolaire et garderie municipale. Il présente le tableau préparé par Mme Vergnaud retraçant toutes les données. Pour chacun des services, il fait état des dépenses du personnel, des dépenses d'équipement et de fonctionnement du service (eau, électricité, assurance...) et donne connaissance des recettes des familles (vente des services).

Le Conseil Municipal prend acte de ces documents qui serviront de base à la tarification à la prochaine rentrée de septembre 2017 sachant que la Commission préconise d'introduire le quotient familial pour la cantine et de ne pas augmenter le service de la garderie.

FOURNITURES SCOLAIRES

Mme le Maire propose de fixer le montant alloué pour les fournitures scolaires à l'école publique de Gosné sur l'exercice 2017. M. Dupire informe que la Commission suggère, comme les années passées, de délibérer sur un montant par enfant pour l'ensemble des deux éléments (fournitures et livres). La Commission propose la somme de 50 € par élève, soit 1€ de plus par élève par rapport à 2016).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année civile 2017, le budget en fournitures scolaires et manuels à 8 150 € (50 € x 163 élèves). Cette somme sera versée aux fournisseurs au vu des factures reçues et dans la limite de la ligne budgétaire allouée.

SUBVENTIONS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après avis de la Commission scolaire, vote les subventions scolaires au titre de l'année 2017. La Commission, comme les années passées, propose de regrouper en une seule subvention, les subventions versées au titre des années précédentes : arbre de Noël, bibliothèque et sorties scolaires.

Sur proposition de la Commission scolaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue les subventions comme suit (soit 1 € de plus par élève par rapport à 2016) :

Activités	écoles	élèves	subvention	Total
Sorties découvertes - activités culturelles	Publique	163	33 €	5 379 €
Fond bibliothèque	Privée	108	33 €	3 654 €
Petit matériel école publique (12 €/ classe)	Publique	6 classes	72 €	
TOTAL DES SUBVENTIONS SCOLAIRES				9 015 €

TARIF PUBLICITÉ DANS LE BULLETIN 2017

Mme le Maire propose de fixer le prix des encarts publicitaires du bulletin municipal pour 2017. Elle rappelle les tarifs et les encarts proposés en 2016 :

- 40 € l'encart 78 x 45
- 80 € l'encart 164 x 45 ou 78 x 94 (même surface)
- 200 € l'encart 164 x 120, soit une ½ page. (encart limité aux 2 premiers demandeurs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de ne pas modifier le tarif pour 2017.

MODALITÉS CONVOCATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire expose,

Des tablettes numériques ont été mises gracieusement à disposition des conseillers municipaux par Liffre-Cormier Communauté. Cette tablette permet de réduire les coûts d'impression et de convocation aux différentes réunions et conseils.

À ce titre dans l'engagement pris par les conseillers à la remise des tablettes, il est proposé comme l'article L2121-10 du CGCT le permet en employant les termes « sous quelque forme que ce soit » que les convocations pour les prochains conseils soient adressées par courrier à l'adresse convenue avec chaque conseiller. Comme pour la convocation papier, la date de l'envoi du courriel fera foi concernant le respect des délais.

Article L2121-10 « *Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 125 JORF 17 août 2004 en vigueur le 1er janvier 2005*

Toute convocation est faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse ».

Concrètement, l'envoi de la seule convocation du conseil par courriel permettra d'économiser des coûts d'affranchissement et d'impression. Les pièces justificatives et les comptes rendus seront joints également par courriel. De manière ponctuelle, les conseillers qui le demandent expressément pourront toutefois recevoir leur convocation par courrier (dysfonctionnement, indisponibilité du matériel...).

Cette convocation par principe par un courriel et non plus par un courrier serait étendue à toutes les réunions communales auxquelles sont conviés les conseillers municipaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la possibilité d'une convocation au Conseil et aux autres réunions par courriel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte que les convocations au Conseil Municipal et pour les autres réunions soient envoyées par courriel.

GRUPE DE TRAVAIL – AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ

Mme le Maire donne lecture du courrier de Liffre-Cormier Communauté pour constituer un groupe de travail composé de 2 représentants par commune pour la mise en œuvre de la compétence « gens du voyage » au sein de la

Communauté de communes « Liffré-Cormier Communauté ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. Thierry Havard et M. Daniel David pour intégrer ce groupe de travail.

MISSION SPS – AMÉNAGEMENT ABORDS MARGERIE ET RD 102 – PHASE 3

Mme le Maire donne lecture du résultat de la consultation concernant la mission SPS pour les travaux d'aménagement de la zone de loisirs (traitement des abords de la Margerie et aménagement de la RD102).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de retenir l'entreprise IPAC Conseil de La Chapelle des Fougeretz. Le montant de la prestation s'élève à 1 210,00 € HT. Il autorise Mme le Maire à la signature de la mission.

NOM DE RUE – LOTISSEMENT LE BAS ROCHER

Mme le Maire rappelle la création du lotissement situé « le Bas Rocher » à Gosné. Elle propose de donner un nom de rue à la voie desservant ce lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de nommer la voie de ce lotissement : « Impasse des Néfliers ».

ENVIRONNEMENT

Commission – Mme Lemonnier Sylvie expose qu'elle souhaiterait intégrer la Commission environnement. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Charte environnement – M. Morin fait état des préconisations de la Commission environnement lors de la réunion du 7 février dernier qui s'est tenue avec les représentants du syndicat du bassin versant Ile et Illet et le personnel communal en charge de l'entretien des espaces verts et du cimetière. Il propose la signature de la « charte de l'environnement ».

L'objectif du syndicat de bassin versant est que toutes les communes du bassin versant de l'Ille et de l'Illet s'engagent dans cette démarche pour montrer l'engagement fort du territoire et de ses communes adhérentes dans cet objectif d'amélioration des pratiques d'entretien de ces espaces. De plus, c'est un outil qui peut être valorisé auprès de la population pour expliquer le travail des services communaux mais aussi comme exemple pour faire évoluer les pratiques individuelles au niveau des particuliers.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la signature de cette charte (signature prévue le vendredi 24 mars 2017).

Dans le cadre de ses actions, le syndicat propose de fournir des panneaux explicatifs sur les différentes pratiques d'entretien des espaces communaux : haie bocagère, fauchage, fleurissement, paillage....

La Commission est chargée de choisir parmi ces panneaux de communication.

Mme Le Cuff, ensuite, rappelle les différentes manifestations organisées pendant la semaine sans pesticides (semaine du 20 au 24 mars 2017). Programme détaillé sur le site internet de la commune et par voie d'affichage.

Enfin, la Commission souhaite reconduire l'éco-pâturage sur La Margerie (devis en cours).

DIVERS

Scolaire – M. Dupire informe le Conseil Municipal d'une éventuelle ouverture de classe à la rentrée de septembre

2017. Un pointage des enfants sera effectué par l'inspecteur d'académie le jour de la rentrée.

Abri bus – M. Morin informe qu'il va proposer au vote du budget la pose d'éclairage « solaire » au niveau de 4 abris bus solaires, aux lieux-dits : La Rivière, Lorgerais, Vernée, La Saudrais. Ces éclairages sont subventionnés par le SDE (Syndicat Départemental d'Énergie).

Conseil de développement – Mme le Maire informe les élus que la Communauté de communes avec ses 25000 habitants doit constituer un conseil de développement conformément aux dispositions de la loi du 7 août 2015. Cette instance de démocratie participative sera constituée de représentants de la vie civile. Elle sera invitée à participer à l'élaboration du projet de territoire et pourra être saisie sur toute question du territoire.

Mme le Maire doit proposer une liste de personnes parmi les représentants des secteurs suivants :

- Entrepreneurs et représentants du monde économique
- Représentants de la vie associative
- Habitants, usagers des services publics ou citoyens
- Représentants des organismes proposant des services à la population
- Des personnes qualifiées en patrimoine, historiens, architectes, artistes.

Ces personnes seront sollicitées individuellement par Liffré-Cormier Communauté.

Répartition des bureaux de vote pour 2017 – Mme le Maire propose d'établir l'organisation du bureau de vote des élections présidentielles. Elle rappelle que les élections auront lieu sur 2 sites (mairie et maison des services). Le scrutin pour les présidentielles sera ouvert de 8h00 à 19h00.■

RÉUNION DU 28 MARS 2017

Étaient présents : MM Lepannetier Ruffault, Gestein, Dupire, Havard, Morin, Le Cuff, Chardin, Veillaux, Trémier, Lemonnier, Serra, David, Vergnaud, Chesnel, Gillet.

Étaient absents : MM Simon (excusée), Harel-Oger (excusée), Le Saout (excusée), Sylvestre.

Mme Chardin a été désignée secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les budgets ci-dessous :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Commune	1 569 976,00 €	1 234 947,92 €
logements locatifs	80 000,00 €	174 511,54 €
Assainissement	84 651,13 €	579 314,72 €
Lotissement Le Closel	79 139,93 €	0,00 €
ZAC de la Méliante	259 225,00 €	0,00 €
ZA de Tournebride	195 490,00 €	161 058,38 €
lotissement Le Bocage	573 410,40 €	645 631,65 €

PROGRAMME TRAVAUX

LOGEMENTS LOCATIFS – SUBVENTION

Mme Gestein, adjointe aux travaux, informe les élus de l'état d'avancement des travaux de rénovation des logements de la Résidence des Peupliers et précise que le budget permet de poursuivre des travaux de rénovation, suivant la ligne budgétaire à l'article 2313. Elle précise d'ailleurs que des devis sont en cours pour la poursuite de ces travaux : remplacement des portes d'entrée, volets, isolation et qu'une étude est en cours dans la cadre de la performance énergétique. Une subvention au titre de l'investissement

local est en cours d'établissement pour la rénovation du parc locatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de poursuivre le programme de travaux de rénovation des logements locatifs et sollicite les subventions appropriées à ce programme.

IMPOTS LOCAUX 2017

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux des taxes communales.

Le Conseil Municipal, et après proposition de la commission des finances décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition.

Le produit attendu est fixé à 567 451 € en appliquant les taux ci-après (taux inchangés) :

- Taxe d'habitation	19,30 %
- Foncier bâti	20,60 %
- Foncier non bâti	55,57 %

CESSIONS DIVERSES

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire une ligne budgétaire concernant différentes cessions foncières pouvant intervenir sur la Commune. Elle présente une demande de la famille Balluais qui met en vente une propriété située 2 rue du Lavoir. Cette parcelle jouxte la parcelle « La Margerie ». Le fonds de parcelle aurait pour avantage d'accéder plus aisément au ruisseau de la zone de loisirs et permettre son entretien plus facilement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette acquisition foncière qui représente environ 5 000 m² au prix de 0,50 € le m², les frais seront à la charge de la Commune.

Mme le Maire informe que d'autres cessions pourraient être envisagés dans le courant de l'année.

ÉTUDE – COMMERCE LOCAL

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir inscrire au budget une étude concernant le commerce local, l'objectif de cette étude étant de faire l'état des lieux des commerces existants et de voir ce qui peut être envisagé à terme pour le commerce de proximité dans le cœur du bourg. Cette proposition fait suite à la fermeture de la boucherie d'une part et à la modification du PLU fixant une mesure de sauvegarde du commerce d'autre part.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et inscrit une somme de 35 000 € au compte 2031 opération 237 (étude commerce local).

Le Conseil Municipal, accepte également la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Sem du Pays de Fougères, assistant à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 5 000 € HT forfaitaire pour élaborer le cahier des charges et assister la Commune dans le suivi de cette étude.

ÉTUDE – BUREAU DE POSTE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir inscrire au budget une étude concernant le devenir du bâtiment qu'occupait le bureau de poste. Elle rappelle que les services de la Poste seront transférés à l'épicerie au 1^{er} avril 2017. Le bail quant à lui court jusqu'au 30 septembre 2017.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et inscrit une somme de 5 000 € au compte 2031 opération 102 (étude sur le bâtiment « bureau de poste »).

MODERNISATION DE VOIRIE COMMUNALE ET AMÉNAGEMENTS DIVERS – PROGRAMME 2017

Mme le Maire propose de définir un budget afin de permettre à la commission « voirie » d'élaborer le programme d'investissement pour 2017 en ce qui concerne la modernisation des routes communales et des divers travaux d'aménagement de sécurité et piétonniers. Ces travaux seront réglés en fonction de leur nature, soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement sans modification de la masse généralement prévue pour les travaux de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de voter un budget à hauteur de 80 000 € TTC pour 2017 (sur l'ensemble des sections) pour répondre aux travaux de modernisation, à 10 000 € pour la sécurisation de la route de Livré et à 5 000 € pour l'aménagement piétonnier de la rue du Calvaire. La commission voirie est chargée d'analyser les devis pour répondre au budget fixé. Cette commission précise que des devis sont en cours pour les voies de la Havardière, La Rousselière, La Hubertais, la rue des écoles et la rue du Calvaire.

Concernant la sécurisation de la route de Livré, le Conseil Municipal accepte la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la SEM de 4 000 € HT forfaitaire pour élaborer un cahier des charges et assister la Commune dans le suivi de cette étude.

LIVRES DVD ET MOBILIER À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir de nouveaux livres et périodiques à la bibliothèque municipale. Sur proposition de Mme Le Cuff, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'inscrire une somme de 2 700 € en acquisition de livres, dont 300 € pour la petite enfance et 300 € pour les logiciels liés à l'acquisition de tablettes, 1 000 € en DVD, 600 € en petit mobilier ainsi que 400 € en budget de fonctionnement pour les périodiques.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention près de Liffré-Cormier Communauté pour ces acquisitions.

EFFACEMENT DES RÉSEAUX ET TELECOM ÉCLAIRAGE ABRI-BUS

M. Havard, adjoint aux travaux, propose au Conseil Municipal de demander une étude détaillée pour effectuer un effacement de réseaux (électricité et téléphone) sur la rue de l'Illet. Cette étude va permettre d'obtenir un chiffrage des travaux à envisager.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition. Le Conseil Municipal demande également des devis pour les éclairages des abris bus. Une somme de 40 000 € est inscrite au budget pour répondre à ces travaux d'ensemble de réseaux et d'éclairage.

La décision d'effectuer les travaux sera à prendre ultérieurement à l'appui du chiffrage précis et complet des travaux à engager.

ABRI-BUS

Mme le Maire propose d'inscrire une ligne budgétaire concernant les acquisitions éventuelles d'abri bus. Le Conseil Municipal inscrit un montant de 15 000 € sachant que les acquisitions s'effectueront en fonction des besoins.

TRAVAUX DIVERS DE BATIMENTS PUBLICS

Mme Gestin expose au Conseil Municipal qu'il convient d'envisager divers travaux de rénovation sur les bâtiments publics. Ces travaux concernent :

- La rénovation du parquet de la sacristie de l'église
- Le changement des vitres à la structure médicale (étage) de la maison des services
- Le remplacement des moquettes à l'école publique
- La rénovation des vestiaires du terrain des sports.
- Les travaux de rénovation des fenêtres et acquisition d'un lave-vaisselle à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'ensemble de ces travaux. Il demande à Mme Gestin de faire évaluer l'ensemble de ces demandes et ouvre pour chaque programme une ligne budgétaire pour répondre au financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal sollicite en outre, les subventions pouvant être allouées pour les rénovations.

MATÉRIEL TECHNIQUE DIVERS

Mme le Maire rappelle le montant du reste à réaliser sur le programme d'acquisition de matériel divers et propose d'augmenter ce crédit pour répondre aux différents achats à intervenir pour les services techniques. M. Morin présente une liste de matériel à acquérir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote un crédit complémentaire de 4 000 € afin d'acquérir le matériel nécessaire au bon fonctionnement des services techniques.

VÉHICULE – SERVICE TECHNIQUE

Sur proposition de M. Morin, adjoint au personnel, Mme le Maire suggère au Conseil Municipal d'acquérir un nouveau véhicule pour les besoins du service technique. M. Morin rappelle que le parc est constitué de 2 véhicules (camion et voiture) et d'un tracteur pour 4 agents affectés au service technique.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable et inscrit une somme de 8 000 € au budget primitif

TERRAIN DES SPORTS

Mme le Maire propose d'inscrire au budget primitif une somme de 13 000 € pour répondre à quelques aménagements au terrain des sports : main courante et buts complémentaires.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette inscription budgétaire. Il sollicite en outre une subvention près du district pour l'aménagement de la main courante.

MOBILIER URBAIN

Mme Gestin propose au Conseil Municipal d'inscrire une somme de 4 000 € pour l'acquisition d'un nouveau jeu dans la cour de l'école. Elle précise qu'un jeu a dû être enlevé suite au passage de la dernière visite de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

MATÉRIEL ADMINISTRATIF

Mme le Maire propose de compléter de 1 000 € la ligne budgétaire pour répondre à des acquisitions d'ordre informatique pour les services de la mairie.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE

Mme le Maire propose de maintenir l'inscription budgétaire à hauteur de 45 000 € pour l'aménagement du cimetière. Mme Gestin informe qu'une consultation va être lancée pour cet aménagement (sanitaires, jardin du souvenir...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

INDEMNITÉ DES ÉLUS LOCAUX ÉVOLUTION DE LA GRILLE INDICIAIRE

Mme le Maire rappelle que les élus bénéficient d'indemnités de fonction en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique. Or, le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 prévoit des évolutions de la grille indiciaire qui se traduit par un changement de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité remplace toutes les références « indice brut 1015 » par la mention « indice brut terminal de la fonction publique », et ce à compter du 1^{er} janvier 2017.

OUVERTURE CONDITIONNELLE D'UNE CLASSE ECOLE NOMINOË – SEPTEMBRE 2017

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de l'inspection académique concernant les modalités de préparation de la rentrée scolaire de 2017. L'inspecteur expose les mesures envisagées pour la nouvelle rentrée et informe d'une affectation conditionnelle* d'un emploi à l'école élémentaire de Gosné (ouverture conditionnelle de classe élémentaire). Cette mesure doit être soumise au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision.

* conditionnelle : la mesure n'est pas arrêtée : elle n'est qu'envisagée, ce qui sous-entend que la décision ne sera prise pour l'année 2017/2018 qu'après vérification des effectifs de la rentrée.

Le Conseil Municipal, suite à cette décision ouvre la ligne budgétaire pour répondre à de nouvelles acquisitions de mobilier ou matériel.

REMBOURSEMENT DE FRAIS CELLULE DE L'ORTHOPHONISTE

Mme le Maire rappelle que suivant délibération en date du 12/09/016, il a été décidé de mettre à disposition à Mme Salaün Marie Laure, orthophoniste, une cellule, dans l'ancienne cantine, au 1 rue de l'Illet. Mme Salaün a avancé des frais concernant la ligne téléphonique. Il convient de lui rembourser ces frais d'un montant de 78 €.

Au vu de la facture réglée, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à procéder au remboursement de 78 € à Mme Salaün, orthophoniste.

NON VALEUR

Mme le Maire expose que des titres de recettes sont émis à l'encontre des usagers pour des sommes dues sur le budget principal. Elle informe que des reliquats restent impayés. Il convient de les admettre en non valeur. Considérant l'état des produits irrécouvrables dressés par le comptable public, et considérant la somme à recouvrer, le Conseil Municipal approuve l'admission en non valeur de produits irrécouvrables à hauteur de 1,21 €, objet de l'état du trésor public en date du 16 février 2017.

DIVERS

Aménagement piétonnier rue du Calvaire – Mme le Maire rappelle qu'une étude d'aménagement est en cours. Le Conseil Municipal demande à Mme le Maire de rappeler à nouveau au riverain de ne pas garer de véhicules sur l'espace public et laisser libre passage aux piétons.

Décors du Théâtre – Il est fait état d'un manque de vigilance concernant les décors du théâtre de la salle des fêtes. Il sera rappelé à l'association qu'il ne doit pas être touché à l'installation électrique ni clouter les décors dans les structures existantes. Les dommages liés à cette installation seront facturés à l'association.

Grainothèque – La grainothèque sera inaugurée le vendredi 31 mars à 19h00.■

RÉUNION DU 9 MAI 2017

Étaient présents : MM Lepannetier Ruffault, Gestin, Dupire, Havard, Morin, Le Cuff, Chardin, Veillaux, Le Saout, Trémier, Lemonnier, Serra, David, Vergnaud, Chesnel, Sylvestre, Gillet.

Étaient absents : Harel Oger (excusée) Simon (excusée)

M Morin a été désigné secrétaire de séance.

Mme le Maire demande de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Délégation de signature pour signature d'une servitude de passage

LOTISSEMENT LE BOCAGE – PERMIS D'AMÉNAGER

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal des différentes réunions avec la commission « Urbanisme », les adjoints et la SEM du Pays de Fougères concernant l'aménagement du lotissement « Le Bocage ».

Mme Cadic et M. Bossennec, assistants à maîtrise d'ouvrage, présentent le dossier d'aménager avec les documents annexes : plan de composition et règlement d'utilisation des lots.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité :

- Valide le plan de composition suivant le plan présenté en dissociant 2 tranches d'aménagement
- Valide un macro lot pour un ensemble de logements sociaux (*)
- Valide le règlement du lotissement
- Décide de lancer la consultation pour la viabilisation des lots sur l'ensemble des 2 tranches
- Autorise Mme le Maire à désigner un architecte conseil pour donner un visa sur les dépôts de permis de construire
- Autorise Mme le Maire à la signature des documents nécessaires à l'élaboration de ce lotissement : permis d'aménager, règlement, cahier des charges, dépôt de pièces ainsi que les documents nécessaires à la consultation des entreprises.

(*) A noter que le programme de logement social sera étudié en concertation avec la Communauté de Communes de Liffré-Cormier Communauté pour avoir une cohérence entre les programmes de logements sociaux sur l'ensemble du territoire communautaire.

Des Contacts ont été pris avec Néotoa. Ce bailleur social va faire faire une étude de faisabilité par un architecte.

Mme Le Saout ajoute que le syndicat du Bassin Versant Ille et Illet peut donner des conseils sur l'aménagement des lotissements.

BILAN FINANCIER LOTISSEMENT LE BOCAGE – PRIX AU M²

Mme le Maire propose aux élus de débattre sur la commercialisation du lotissement « Le Bocage ». M. Bossennec, directeur de la SEM, assistant à maîtrise d'ouvrage présente le bilan financier suite aux estimations des travaux effectués par le cabinet d'architecte.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents éléments financiers, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la commercialisation des lots en deux tranches suivant les inscriptions reçues en mairie
- Fixe le prix de vente de la première tranche des terrains à **95 € HT le m² (*)**

- Fixe le montant de l'acompte, lors de la signature du compromis à 5 % du prix de vente.
- Charge l'étude de Maître Rimasson, notaire à St Aubin du Cormier de la rédaction des actes et donne pouvoir à Mme le Maire, ou à défaut Mme Gestin pour procéder à la signature de ces actes.

(*) Trésorerie

Une ligne de trésorerie pourra être constituée. En effet, en lotissement, les lots ne peuvent être vendus qu'à l'achèvement de la viabilisation

NOM DE RUES DU LOTISSEMENT « LE BOCAGE »

Mme le Maire demande aux élus de bien vouloir dénommer les noms des rues qui vont desservir les lots du lotissement « Le Bocage ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner les voies suivantes (suivant plan annexé) :

- Rue du Bocage (Rue traversante)
- Rue des Primevères (continuité de la rue existante sur La Méliante)
- Impasse des Aubépines.

ALIÉNATION PARTIE

CHEMIN RURAL « NON CLASSÉ » À « LA MOTTAIS »

Mme le Maire donne lecture d'une demande de rétrocession d'un ancien chemin situé au village de La Mottais par M. et Mme Berranger d'une part et par M. et Mme Dugué d'autre part. Ce vieux chemin rural est en partie « non classé » et en partie « en terre ». Il est précisé que ce vieux chemin n'a pas de desserte à quiconque. De ce fait, en vertu de l'article L141.3 du code de la voirie routière, le déclassement de ce chemin peut être consenti sans enquête publique, ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte de la circulation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à cette vente de partie de chemin au prix de 10 € le m², étant entendu que les frais de bornage et les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

CONVENTION MISE À DISPOSITION PERSONNEL TERRITORIAL

Mme le Maire, expose au Conseil Municipal que suite à la dissolution de la Com'Onze et suite au transfert de la compétence « Enfance et Jeunesse » à la Communauté de Communes de Liffré-Cormier Communauté au 1^{er} janvier 2017, il convient de mettre en place une convention entre la Communauté de Communes de Liffré-Cormier Communauté et la commune de Gosné pour mise à disposition du personnel territorial de l'intercommunalité et effectuant pour la commune de Gosné des tâches d'activités périscolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à la signature des conventions entre Liffré-Cormier Communauté et la commune de Gosné pour le personnel mis à disposition de la commune.

REMBOURSEMENT DE SINISTRE – RUE ILLET

Mme le Maire informe les élus du sinistre « choc de véhicule », rue de l'Illet le 12 octobre 2016 où des barrières ont été endommagées. Un dossier d'assurance a été constitué et la somme reversée à la commune s'élève à 2 355 €. Cette somme correspond au montant des travaux déduit de la franchise. A réception de la facture, il conviendra également d'encaisser la franchise de 141 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le remboursement de l'assurance Groupama.

DÉLÉGATION SIGNATURE SERVITUDE EAUX PLUVIALES

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 3 mai 2016, Le Conseil Municipal avait autorisé la rédaction d'un acte concernant une servitude de réseau d'eaux pluviales

DIVERS

Info sur les compétences « eau » et « assainissement »

Mme le Maire présente une note d'information de Liffré-Cormier Communauté sur le transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement aux communes et EPCI à fiscalité propre. Le transfert concernera la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations), l'eau potable et l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Le transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » à Liffré-Cormier Communauté peut être optionnel à partir de 2018 mais sera obligatoire au 1^{er} janvier 2020.

Mme le Maire sera en charge du dossier à Liffré-Cormier Communauté, M. Havard, adjoint à l'assainissement, participera au comité « élu ». Mme Régent et M. Fouillet participeront au comité « technique ». Liffré-Cormier Communauté a lancé un audit afin d'être accompagné dans le transfert des compétences GEMAPI, eau et assainissement. Le cabinet sera chargé de faire un état des lieux des différents contrats et modes de gestions existants sur le territoire.

Médiathèque Municipale – Mme Le Cuff Marie-Hélène, adjointe aux affaires culturelles, présente au Conseil Municipal le bilan des activités de la bibliothèque sur l'exercice 2016.

passée entre M. Repessé Patrick et la Commune de Gosné. Ce document étant prêt à signer près du notaire, Le Conseil Municipal autorise Mme Gestin à sa signature, en l'absence de Mme le Maire.

Depuis décembre 2016, le réseau des 4 communes (Mézières, Livré, St Aubin, Gosné) est en place et depuis avril 2017, un portail internet est ouvert permettant d'accéder de chez soi aux collections des 4 médiathèques. Elle donne ensuite un bilan statistique des activités de la bibliothèque en résumant ainsi :

- La médiathèque fonctionne très bien
- Le temps d'ouverture au public serait à augmenter
- Le temps du salarié et les locaux semblent un peu juste.

Le Conseil prend acte de ce bilan.

Bulletin Municipal – La commission « communication » propose de publier les prochains bulletins en septembre et mars pour des raisons de commodités et d'agendas.

Une discussion sur la communication s'installe : différents supports sont abordés : newsletter par mail, newsletter sur papier, panneau lumineux dans le centre bourg..., Pour l'instant, il est décidé de continuer le flash info entre chaque bulletin et de publier le prochain bulletin en septembre avec recueil des informations pour le 15 juillet.

Maison des Services – Mme Gestin fait part aux élus que des bénévoles emmènent avec leur véhicule des personnes âgées à différentes animations organisées par la maison des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte le Remboursement des frais kilométriques de ces bénévoles.■



DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Au cours des réunions énoncées dans ce flash infos, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a renoncé, à l'unanimité, à son droit de préemption sur les biens ci-dessous désignés :

Réunions	Propriétaire	Parcelle	Superficie en m²	rue ou lieu-dit
18/10/2016	MM Meret	AB 358	737	2 rue du Stade
	MM Gobinet – Dy	ZI 98 – 99	983 – 865	7 La Hubertais
	MM Aybaly – Crespel	ZP 128	558	5 rue de la Méliante
15/11/2016	M. Repessé	ZH 155p – 151	1941 – 1274	7 Louvel (maison)
15/12/2016	Mme Serrand	ZL 35	2 677	10 La Hubertais
07/02/2017	Consorts Robin	ZH 276 – 258 – 260	1064 – 1122 – 1072	4 Le Bas Rocher
	MM Poras	ZE 75 – 79	1100 – 806	9/11 Tournebride
28/03/2017	M. Repessé	ZH 155p	1941 – 1274	7 Louvel (terrain)
09/05/2017	MM Garnier – Gallien	ZP 168	583	8 rue des Bleuets
	M. Repessé	ZH 289 – 151	824 – 1274	11 Louvel
	M. Labbé	ZK 9	114	34 La Hubertais

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
ET LES INFOS UTILES EN VOUS
CONNECTANT
SUR LE SITE DE LA COMMUNE
www.gosne.fr**

**SE DÉPLACER AU QUOTIDIEN
COMMENT ÇA SE
PASSE POUR VOUS ?**



ENQUÊTE «LA MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ»
DU 19 JUIN AU 18 JUILLET
Donnez votre avis et contribuez à l'élaboration du schéma directeur de déplacements de Liffré-Cormier communauté

COMMENT ?

- En ligne : en répondant au questionnaire disponible sur liffré-cormier.fr ou en flashant le QRcode.
- Dans votre mairie ou votre C.C.A.S. en répondant au questionnaire papier mis à disposition.

votre avis est important, merci de votre participation

  LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ
28, rue La Fontaine 91060 LIFFRÉ
02 39 66 35 17

    [WWW.LIFFRÉ-CORMIER.FR](http://www.liffré-cormier.fr)

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est une espèce invasive et nuisible et prolifère depuis ces dernières années. Un seul nid en 2008, plus de 4 850 nids recensés et traités en 2016 !

J'ai trouvé un nid : quoi faire ?
Liffré-Cormier Communauté détient la compétence pour l'élimination des nids de frelons asiatiques. C'est une entreprise spécialisée qui doit intervenir.

Attention, vous ne serez pas remboursé s'il s'agit d'un nid de guêpes ou de frelons européens.



La procédure est la suivante :

- Le particulier contacte le FGDON afin d'identifier le nid de frelons asiatiques au **02 23 48 26 32** ou secretariat@fgdon35.fr
- Intervention d'une l'entreprise spécialisée
- Demande de prise en charge adressée par le particulier, lequel joint tous les justificatifs demandés (à télécharger sur le <http://www.gosne.fr/> rubrique environnement)
- Traitement de la demande
- Remboursement.

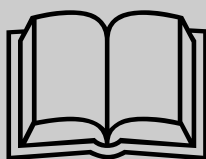
Pour l'année 2017, la participation de la collectivité sera de **60 € TTC par intervention** sur le domaine privé des particuliers. Vous pouvez retirer à la mairie ou télécharger le formulaire de participation forfaitaire pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques sur le site.

Le piégeage des frelons asiatiques

- Vous pouvez installer des pièges pour participer à la lutte contre ce nuisible (fiche pratique à télécharger sur le <http://www.gosne.fr/> rubrique environnement).

En savoir plus : www.fgdon35.fr/

Médiathèque



WANTED BÉNÉVOLES

Vous aimez le contact et avez du temps libre, venez rejoindre l'équipe de bénévoles de la Médiathèque. Des formations de grande qualité vous seront proposées.

Prenez contact avec Valérie VOISIN

bibliotheque@gosne.fr

02 99 66 35 17



**Toutes les animations organisées
sont ouvertes et GRATUITES !!!**

Horaires d'ouverture

Mardi - 17h30 à 18h30
Mercredi - 11h à 12h30 - 15h30 à 18h
Vendredi - 15h30 à 18h30
Samedi - 10h30 à 12h30

Fermeture estivale

le samedi 15 juillet
et du 1er au 19 Août inclus

JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

DEVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ? Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ? Pour tous les jeunes de 16 ans, la JDC est une obligation. Elle permet de découvrir les métiers de la défense, de participer à des activités sportives et culturelles, et de recevoir des conseils personnalisés.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créer votre compte sur www.service-public.fr via l'URL dédiée qui se trouve sur le site www.jdc.gouv.fr
- 2 - Participer aux JDC en ligne (sur ordinateur ou tablette) : accès d'attente en ligne au service.
- 3 - Aller dans le service «JDC» (Journée Défense et Citoyenneté) situé au 1er étage du 100, rue de la République, 91000 Evry-Courcouronnes.
- 4 - Aller à la JDC plus près de chez vous (voir les points de rendez-vous sur www.jdc.gouv.fr).

À LA FIN DE VOTRE SERVICE
Remettez votre document de service à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) et à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté).

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILIS» EN 1 CLIC

www.defense.gouv.fr/jdc



FESTIVAL THÉÂTRE AU VILLAGE

VENDREDI 25 AOÛT PLACE DE L'ÉGLISE

ou salle périscolaire (en fonction de la météo)

■ 15h30 : "Gabilolo à la ferme"

Pour les grands et les petits - de Catherine Degay (durée 50 mn)

Nous sommes dans le petit jardin de Mademoiselle Réséda, dans une petite ferme simple et tranquille. Quand débarque de la ville... Monsieur Gabilolo, bien décidé à s'installer à la campagne et à multiplier les récoltes... sous prétexte de progrès... De maladresse en maladresse, réussira-t-il à devenir un bon jardinier, un bon fermier ?

Tout au long de la pièce les enfants aideront Gabilolo dans son parcours initiatique...

■ 20h30 : "Topaze"

Spectacle familial - adaptation comédie de Marcel Pagnol (durée 1h)

Topaze au sens civique irréprochable est maître d'école à la pension Muche. Qui comme son nom l'indique est tenue par Mme Muche, femme pour le moins autoritaire, mère d'Ernestine, institutrice dont Topaze est amoureux. Par le biais de nouvelles rencontres, notamment une certaine Suzy, Topaze va petit à petit réaliser que la vie est bien différente de celle qu'il avait imaginée vivre jusque là...

Des scènes très drôles avec des personnages hauts en couleur et aussi des scènes d'émotions...

**Suivi d'un
« Bistrot en musique »
Petite restauration sur place**

ET SI ON SORTAIT ...

- 14 juillet – Concours communal de palets – Amicale des palétistes – Extérieur
- 25 août – Festival «Théâtre au Village» - place de l'Eglise
- 26 août – Classes 7 – Jeunes 20 ans – Salle des fêtes
- 9 septembre – Forum des associations – Commune – Salle des fêtes
- 9 septembre – 10 ans de l'Accueil de Loisirs – ALSH
- 16 septembre – Repas – Amicale des Palétistes – Salle des fêtes
- 30 septembre – Repas – Club du Bon Accueil – Salle des fêtes
- 13 octobre – Concours de belote – Club du Bon Accueil – Salle des fêtes
- 3 novembre – Concours de belote – UNC AFN Soldats de France – Salle des fêtes
- 5 novembre – Randonnée VTT Téléthron – Gosné Solidarité – Extérieur/Salle palets
- 11 novembre – Commémoration – UNC-AFN S.France/Commune – MDS
- 18 novembre – Braderie – AAEP/École Nominoë – Salle des fêtes
- 25 novembre – Repas – APEL/École Jeanne Marie Lebossé – Salle des fêtes
- 2/3 décembre – Téléthron – Gosné Solidarité – Extérieur/salle des fêtes
- 3 décembre – Chorale – Téléthron - Gosné Chante - Église/Maison des Services
- 15 décembre – Soirée de fin d'année - ESG Volley Ball – Salle associative
- 16 décembre – Repas – Happy Cook – Salle des fêtes
- 18 décembre – Bûche de Noël – Les Gais Randonneurs – Maison des Services
- 22 décembre – Spectacle enfants – École Nominoë – Salle Périscolaire
- 16 ou 23 décembre / à définir – Tournoi de foot en salle – USG – Salle des sports
- 28 décembre – Spectacle – CCAS – Salle des fêtes

LES CLASSES 7 c'est le Samedi 26 août !!!

Pour vous inscrire contacter

Angélique Primault : angeliqueprimault22@gmail.com

Clarisse Thomas : thomasclarisse35@gmail.com

ou déposer votre inscription à la mairie
avant le **20 juillet**

Formulaire d'inscription et
programme disponible à la mairie
ou téléchargeable en ligne sur www.gosnefr

